

- (*Prostitution—Suite.*) Art. Art.
mandat de recherches contre une femme, 640. Q
prostituée errante, 238 (i).
vivre avec une prostituée, 216 (2).
dans une maison de, 216 (2).
des fruits, 238 (1).
gains, 216 (2).
- Provocation* :
au duel, 101.
définition de la provocation, 54 (2), 62 (3), 261 (2).
- Public* :
exclusion de la cour, 644, 645.
place publique, définition, 197 (c).
- Publication* :
définition, 318.
(V. Livres).
- Pudeur* :
attentat, sur un enfant, 292, 294, 773 (e).
femme, 292, 773 (e).
homme, 293.
- Pugiliste*, 104 et s.
fauteurs, 106.
(V. Combats).
- Puits d'huile* :
dommages à, 520.
- Punitions* :
abolies, 1030.
en général, 1027.
(V. Peines).
- Pupille* :
séduction, 213 (a).
- Art.
Art.
par
Rec
acc
apr
arg
aut
con
défi
de
d'ol
exc
n
lett
mar
pun
Rec
mis
pou
Réci
accu
cond
iden
plaic
puni
Réco
accel
agen
anno
comi
comi
donn
- Qualité* :
exagération, 404.
- Québec* :
Cour d'Appel, 2 (17), 749 (b).
Supérieure, 2 (18), et p. 796.
forfaiture, 1113.
infractions, dans les parties non constituées, 586.
jury mixte, 923.
- Quiconque* :
définition, 2 (37).
- R
- Radcaux* :
dommages aux, 525.
- Rapports* :
affichage des, par le greffier de la paix, 1137.
certificat permettant de porter un pistolet ou un fusil à air, 1135.
convictions par voie sommaire et honoraires par les juges de paix, 1133.
copie pour le Ministre des Finances, 1137 (3).
d'acte d'accusation, définition, 5.
faux, par les directeurs d'une corporation, 411.
juges de paix, 1134.
les erreurs ne les invalident pas, 1138.
par le commissaire au secrétaire d'Etat, 1136.
par le greffier de la paix, etc., au ministre de l'Agriculture, 1139.
jeunes délinquants jugés pour actes criminels, 1139.